



Société de Services Pétroliers
BP L2 - 98849 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

FDS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**DPK (DUAL PURPOSE KEROSENE)
(JET-A1 OU PÉTROLE LAMPANT)**

SEPTEMBRE 2007

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-A1

Code NC : Jet-A1 ou DPK

Date : novembre 2006

Page 2/10

Symboles: Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R : R10 Inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S : S24 Éviter le contact avec la peau.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.

EN FRANCE : ÉTIQUETAGE NON REQUIS (excepté pour les produits conditionnés ou les échantillons - voir également § 15), selon les dispositions d'application de l'arrêté du 20 avril 1994 (J.O. du 8 mai 1994) définies par circulaire du Ministère du Travail (circulaire DRT 94/14 du 22 novembre 1994).

Étiquetage transport : Concerné (voir § 14).

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE (PRÉPARATION) ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Carburéacteur Jet-A1
Autres appellations : DPK (Dual Purpose Kerosene)

Code du produit : Jet-A1 ou DPK

Code du produit équivalent en France : 40003936/40005073

Utilisation commerciale : Carburant pour turbomachines aviation

Nom/raison sociale : Société de Services Pétroliers

Adresse : 1 route de la baie des Dames – Ducos
BP L2 – 98849 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

Numéros à contacter : SSP : 251 251
Hôpital Gaston BOURRET (SAMU) : 15 ou 25 66 66

No centres antipoison en France : Centre Anti-Poisons de PARIS : 01 40 05 48 48 Hôpital Fernand WIDAL
Centre Anti-Poisons de LYON : 04 72 11 75 84 Hôpital Edouard HERRIOT
Centre Anti-Poisons de MARSEILLE : 04 91 75 25 25 Hôpital SALVATOR

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Combinaison complexe d'hydrocarbures d'un distillat de pétrole après hydrotraitement ou adoucissement catalytique, composés de paraffines, de cyclo-paraffines, d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques avec des nombres de carbone compris entre C8 et C16.
Le carburéacteur peut aussi contenir un ou plusieurs des additifs suivants:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-A1

Code NC : Jet-A1 ou DPK

Date : novembre 2006

Page 3/10

Constituants contribuant aux dangers :	antioxydants, désactivateurs de métal, antistatiques, et anticorrosifs. Contient une base classée par le fabricant R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Kérosène(pétrole), hydrodésulfuré, N°CAS : 64742-81-0 ou 91770-15-9, EINECS : 265-184-9 ou 294-799-5, (Xn;N; R10 - R65 - R38 - R51/53)
Impuretés contribuant aux dangers :	Aucune à notre connaissance, en usage normal.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers :	(voir § 11 et 12).
Effets néfastes sur la santé :	Dans les conditions normales d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à des lésions pulmonaires très graves se développant rapidement. Irritant pour la peau.
Effets sur l'environnement :	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Certains constituants peuvent être dangereux pour la flore terrestre et aquatique.
Dangers physico-chimiques:	Inflammable.
Risques spécifiques :	Aucun à notre connaissance, en usage normal.
Principaux symptômes :	Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires.
Classification du produit :	Inflammable Nocif Irritant Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Dangereux pour l'environnement

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MÉDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MÉDICALE D'URGENCE.

Inhalation (premiers secours) :	Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.
Contact avec la peau (premiers secours) :	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.
Contact avec les yeux (premiers secours) :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
Ingestion (premiers secours) :	Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Maintenir la personne au repos. Faire appel au médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-A1
Code NC : Jet-A1 ou DPK
Date : novembre 2006
Page 4/10

Aspiration (premiers secours) : Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

Instructions pour le médecin : En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS APPLICABLES DU RÈGLEMENT DES INSTALLATIONS CLASSÉES.

Point d'éclair : Voir § 9.

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO₂, poudre, et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant.

Moyens d'extinction déconseillés : Eau interdite sous forme de jet bâton.
L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

Dangers spécifiques : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, etc. et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Méthodes particulières d'intervention : Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fossés, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement). Refroidir à l'eau les surfaces exposées au feu (par exemple les bacs aériens). Cette action ne doit être effectuée que par du personnel ayant subi l'entraînement adéquat. Isoler la source de combustible ; selon le cas, laisser brûler sous contrôle jusqu'à épuisement du combustible, ou utiliser les agents d'extinction appropriés.

Protection des intervenants : Protéger le personnel par des rideaux d'eau.
Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome, en atmosphère confinée, en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, un masque (si risque d'inhalation de vapeurs), des bottes et un vêtement, imperméables aux hydrocarbures.

Précautions pour la protection de l'environnement : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.
En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Récupération : A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc.).
Ne jamais utiliser d'agent dispersant.
Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.
Ne pas jeter à l'égout.
Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches au produit récupéré.

Méthodes de nettoyage/
Récupération -
déversement limité : A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc.).
Ne jamais utiliser d'agent dispersant.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-A1

Code NC : Jet-A1 ou DPK

Date : novembre 2006

Page 5/10

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.
Ne pas jeter à l'égout.

Élimination : Récupérer les déchets et les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Prévention des risques secondaires: Éliminer les causes possibles d'inflammation.
Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Se conformer aux dispositions applicables du règlement des Installations classées.

Mesures techniques :

- Prévention de l'exposition des travailleurs :

Éviter la formation des brouillards, vapeurs ou aérosols.
Manipuler dans des locaux bien ventilés.
Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.
Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié.
NE PAS FUMER.
NE PAS INHALER DE VAPEURS.
ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES MUQUEUSES.
NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RÉSERVOIR.
ÉVITER L'UTILISATION POUR LE DÉCAPAGE OU LE DÉGRAISSAGE.
PORTER DES PROTECTIONS ET DES VÊTEMENTS APPROPRIÉS NE GÉNÉRANT PAS DE CHARGES ÉLECTROSTATIQUES.

- Prévention des incendies et des explosions :

Utiliser du matériel antidéflagrant.
Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement).
Manipuler à l'abri de toute source d'ignition (flamme nue, étincelle...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes).
Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation de produits.
N'INTERVENIR QUE SUR DES RÉSERVOIRS FROIDS, DÉGAZÉS ET AÉRÉS.

Précautions:

Chargement et déchargement doivent se faire à la température ambiante. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques, en particulier en mettant toutes les parties des installations en liaison équipotentielle reliées à la terre,
- en interdisant le chargement en pluie, et en limitant la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement. Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils d'utilisation :

Éviter le contact avec les agents oxydants forts.
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-A1
Code NC : Jet-A1 ou DPK
Date : novembre 2006
Page 6/10

STOCKAGE :

Mesures techniques : Utiliser du matériel antidéflagrant conformément à la réglementation en vigueur.

Conditions de stockage : Stocker dans des locaux bien ventilés.
Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition.
Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Les installations électriques doivent être conformes aux réglementations en vigueur.

A éviter : Le stockage soumis aux intempéries.

Matières incompatibles : Réactions dangereuses en cas de contact avec les agents oxydants forts (herbicides).

Matériaux d'emballage Recommandés : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries ... résistant aux hydrocarbures.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Manipuler le produit en atmosphère bien ventilée avec du matériel anti-déflagrant.
Dans le cas de travaux dans des cuves ou réservoirs, prendre les précautions d'usage (équipements recommandés et contrôle de l'atmosphère).

Valeurs limites : En France : aucune.
- toutefois, pour l'exposition aux brouillards de kérosène il est recommandé d'adopter une VME de 700 mg/m³, durée 8 heures.

Équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : En atmosphère confinée, le port d'un équipement individuel de protection respiratoire peut être nécessaire.

Protection des mains : Gants imperméables et résistant aux hydrocarbures.

Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps (autre que les mains) : Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide

Couleur : Incolore à jaune clair

Odeur : Caractéristique.

pH : Non applicable.

Point de congélation : $\leq -47^{\circ}\text{C}$ selon ASTM D 2386 ou IP 16 (point de disparition des cristaux)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-AI
Code NC : Jet-A1 ou DPK
Date : novembre 2006
Page 7/10

Caractéristiques de distillation : Intervalle de distillation de l'ordre de 130 °C à 300 °C

Point d'éclair : ≥ 38 °C selon les normes ASTM D 3828/IP 303/IP 170.

Température d'auto
Inflammation : > 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...).

Caractéristiques d'explosivité : Limites d'inflammabilité dans l'air à température ambiante : environ 0.7 % et 5 % en volume de vapeur.

Pression de vapeur : < 8 hPa à 20°C

Densité de vapeur (air=1) : > 1

Masse volumique : Entre 775 et 840 kg/m³ à 15 °C

Viscosité cinématique : Environ 1.75 mm²/s à 20 °C ou 1.25 mm²/s à 40 °C.

Teneur en soufre : < 0.3 % (m/m)

Solubilité dans l'eau : Pratiquement insoluble et non miscible.

Solubilité dans les solvants
Organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter : La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition
dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, des composés chlorés, etc. et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË - EFFETS LOCAUX

- inhalation : L'inhalation de vapeurs à fortes concentrations entraîne une action sur le système nerveux central : céphalée, vertiges, somnolence, voire perte de connaissance avec parfois des troubles convulsifs nécessitant des secours rapides
De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

- contact avec la peau : Irritant.
- contact avec les yeux : Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

- ingestion : Nocif
En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-AI
Code NC : Jet-A1 ou DPK
Date : novembre 2006
Page 8/10

se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

TOXICITÉ CHRONIQUE OU A LONG TERME

- contact avec la peau : Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses avec risque d'allergie secondaire.
- inhalation : Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.

SENSIBILISATION

- contact avec la peau : non classé

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Mobilité :
* AIR :
Peu volatil à température ambiante, le produit s'évapore dans l'atmosphère et se disperse plus ou moins en fonction des conditions locales.
* SOL :
Le produit peut s'infiltrer dans le sol.
* EAU :
Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut s'y solubiliser.
- Persistence / dégradabilité : Le produit est intrinsèquement biodégradable.
- Bio accumulation : La bio accumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.
- Écotoxicité : Contient une base gazole classée par le fabricant R51/53
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Méthodes pertinentes d'élimination des déchets : Dans le cadre de l'utilisation de ces produits, les rejets de produits ne peuvent être en principe que d'origine accidentelle. Dans les autres cas, les excédents seront recyclés ou brûlés.
- Méthodes pertinentes d'élimination : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Remettre à un éliminateur agréé.
- Dispositions locales : Stockage des hydrocarbures liquides :
- Arrêté du 09.11.72 (J.O. du 31.12.72), Arrêté du 19.11.75 (J.O. du 23.01.76), circulaire du 04.12.75 (J.O. du 123.01.76).
L'élimination des boues de nettoyage des réservoirs sera effectuée conformément aux dispositions relatives aux déchets
- Loi n° 75-633 du 15.07.1975 (J.O. du 16.07.1975), Loi n° 76-633 du 19.07.1976 modifiée (Installations classées).
Décret n° 77-974 du 19.08.1977 (J.O. du 28.08.1977). Avis relatif à la nomenclature des déchets du 16.05.1985.
Arrêté du 1er mars 1993 relatif aux rejets (J.O. du 28 mars 1993).
- Décret n° 93-1412 du 29.12.1993 (nomenclature des installations classées (I.C.).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-AI
Code NC : Jet-A1 ou DPK
Date : novembre 2006
Page 9/10

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales :

par voies terrestres ADR-RID : Classe : 3 - code de classification : F1 - groupe d'emballage : III - étiquette : 3 -
Numéro d'identification du danger : 30

par voies fluviales (ADNR) Classe : 3 - code de classification : F1 - groupe d'emballage : III - étiquette 3

par voie maritime (IMDG) Classe : 3 - groupe d'emballage : III - étiquette : 3

par voie aérienne (IATA): Classe : 3 - Risque subsidiaire : - - Groupe d'emballage : III - Étiquette
Flammable liquid

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ÉTIQUETAGE CE :

Symboles UE : Xn: Nocif.
N : Dangereux pour l'environnement

- Phrases R : R10 - Inflammable.
R38 - Irritant pour la peau.
R65 - Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrases S : S24 - Éviter le contact avec la peau.
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

Réglementation Française : Voir l'arrêté du 20 avril 1994 (J.O. du 8 mai 1994) définies par circulaire du Ministère du Travail (circulaire DRT 94/14 du 22 novembre 1994).

- Code Sécurité sociale: Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 4bis Art. L 461-6, Art. D 461-1, annexe A N° 601.

- Installations classées : Liquide inflammable (I ère catégorie).

-Autres : Règles techniques et de sécurité (stockage & utilisation dans les bâtiments "non visés" collectifs ou individuels) : arrêté du 21 mars 1968 modifié.
Réglementations spécifiques des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH).
Si le produit est conditionné et destiné à un usage non exclusivement professionnel, les récipients doivent être dotés d'une indication de danger détectable au toucher conformément à la réglementation en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Nom commercial : Carburéacteur Jet-AI
Code NC : Jet-A1 ou DPK
Date : novembre 2006
Page 10/10

16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisations et restrictions : Ce produit ne doit être utilisé que comme carburant pour turbine d'avion.

Autres informations : Définitions du produit dans la DEF STAN 91-91/issue 4 du 14 juin 2002 Rapport du CONCAWE : dossier 01-53, recommandations août 2001

Date de création de la fiche: Avril 2003.

Date d'édition de la fiche: Novembre 2006, suite changement société SSP.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer

l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités."